MUTUELLE infos

Janvier - Février - Mars 2011

N° 16

Complémentaire santé

Editorial Tous malades ?

Cette revue trimestrielle est éditée par notre mutuelle qui se préoccupe d'un domaine bien précis : la « complémentaire santé ». Un observateur attentif qui débarquerait en Haute-Garonne pourrait se demander à juste titre : « Mais, tout le monde est malade, ici ?! » En effet, si l'on a coutume de dire que l'aéronautique est le principal secteur d'activité de l'agglomération toulousaine, il n'en est rien ; il est dépassé et de loin par celui de la santé médecine. Qu'on en juge. Outre le CHU et le CHR, qui constituent l'hôpital public, à juste titre distingué au niveau national, nous ne comptons pas moins de trente-trois cliniques privées parmi lesquelles celle des Cèdres, à Cornebarrieu, qui peut être considérée comme la plus grande d'Europe, voire même d'Europe et d'Amérique réunies. En plus de ces trente-trois cliniques départementales (dont douze rien qu'à Toulouse), il faut ajouter les établissements psychiatriques qui sont au nombre de huit en plus de l'hôpital Marchant, ce qui nous fait, tout confondu, quarante-quatre sites dédiés à la médecine dans le département, tandis que les laboratoires de biologie sont en nombre égal à Toulouse (67) qu'hors les murs (66)… Si on a besoin des services d'un kinésithérapeute, on est bien embarrassé : leur rubrique rempli trois pages et demie dans l'annuaire téléphonique, tandis que les infirmiers en remplissent quatre pages et demie. Quant aux médecins, ils contiennent difficilement dans dix-sept pages à eux seuls. Alors, tous malades ? Comme le fait dire Jules Romains au docteur Knock « Tout bien portant est un malade qui s'ignore » Il faut donc bien se résoudre à le croire !

Michel Escard

Notre partenaire de gestion Santévie a changé son équipement informatique. Cette nouvelle mise en place provoque au démarrage certains inconvénients. Nous ne pouvons pas y échapper et quelques adhérents ont du supporter des désagréments, ainsi que des professionnels de santé (notamment les pharmaciens). Au fur et à mesure, chaque problème est résolu. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Sommaire

Editorial / Les déboires des mutuelles ……1
Le rôle de la Commission de transparence ……2
Les résolutions du conseil d'administration / Prestations : les nouveautés 2011 / Naissances et décès ….3
Soins : les services de la Mutualité française ……4

Les déboires des mutuelles

Au cours de l'assemblée générale des retraités de La Dépêche du Midi, le président de notre mutuelle, Paul Dargein, a décrit le rôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) : c'est le gendarme des mutuelles, des sociétés d'assurance et instituts de prévoyance et des banques. Comment en est-on arrivé à la création de cette autorité tricéphale ? La raison profonde, c'est l'inévitable harmonisation des systèmes de « complémentaire santé » et d'imposition de ces sociétés de services dans le cadre de l'Union européenne. Mais avant d'aligner ainsi les mutuelles et les assurances, d'autres étapes ont été franchies, qui ont vu, régulièrement s'amenuiser les prérogatives des mutuelles au profit des assurances. Aujourd'hui que les assurances et les instituts de prévoyance ont le même droit que les mutuelles, c'est-à-dire pratiquer la complémentaire santé, ils se sont engouffrés dans cette brèche, les affiches qui couvrent nos murs le proclament. Une différence, toutefois, et de taille : les mutuelles ne sont pas des entreprises commerciales et donc, à l'inverse des assurances, ne recherche pas à faire « un chiffre d'affaire ». Les prix d'appel des assurances sont alléchants (commerce oblige) mais à terme, l'ardoise est plus salée et, finalement, les cotisations des mutuelles qui paraissent trop élevées, tout confondu, le sont moins que les primes des assurances. Outre cette concurrence forcée, les mutuelles et elles seules ont le triste privilège de subvenir, en intégralité au financement de la Couverture Maladie Universelle (CMU) : 1 422 946 591 euros en 2010.

Un chiffre superbement considérable ! Et en plus, cette année, un nouveau rôle leur est dévolu : collecteur de fonds ! En effet, une taxe de 3,5 % sur le chiffre d'affaire des mutuelles (le montant total de leurs cotisations) est prélevée et transmise directement à l'État. Cette taxe coûtera la somme faramineuse de 1,1 milliard d'euros supplémentaires aux adhérents des mutuelles ! Au total, le pourcentage total des taxes sur leur chiffre d'affaire que les mutuelles devront reverser à l'État en 2011 atteindra le taux record de 9,77 %. Tout cela explique l'inévitable hausse des cotisations de nos adhérents. Les mutuelles vaches à lait de l'État, c'est donc un fait établi. Jusqu'où ce système nous amènera-t-il ? À ce jour, nul ne le sait.

« 8 à10 % de hausse des cotisations »

Jean-Pierre Davant, ex-président de la Mutualité Française s'était confié à Philippe Rioux de La Dépêche du Midi.

Les complémentaires santé vont être mise à contribution.

Les cotisations vont-elles augmenter ?

Si ce projet se concrétise, ce sera des charges supplémentaires pour les mutuelles d'environ 500 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter le milliard d'euros de taxation à 3,5 % des conventions d'assurance et la hausse tendancielle des dépenses de santé. Mécaniquement cela entraînerait une hausse des cotisations de 8 à 10 %.

Quelles mesures alternatives à celles du gouvernement proposez-vous pour réduire le déficit de l'assurance maladie ?

Le dossier médical partagé, voté par le Parlement mais qu'on attend toujours ; le conditionnement des médicaments pour qu'il soit mieux adapté à la durée du traitement ; une meilleure relation entre la médecine de ville et l'hôpital ; etc. Le système n'a pas évolué depuis 65 ans. À chaque présidentielle, la santé est un thème absent. On a certes droit à quelques commentaires sur l'Assurance maladie mais pas de débat de fond sur la façon dont on pourrait mieux gérer le système, mieux organiser l'hôpital ou mettre enfin en place des actions de prévention des maladies, actions inexistantes aujourd'hui.

Médicaments

Le rôle de la Commission de transparence

La Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) demande depuis des années à la Haute autorité de santé d'isoler les médicaments d'efficacité insuffisante, parfois même complètement nulle. En effet, les mutuelles ne savent pas toujours ce qu'elles remboursent car les relevés de Sécurité sociale envoyés pour les remboursements sont sans précisions. Si les mutuelles devaient tout rembourser, les cotisations des adhérents continueraient forcément à augmenter. Pour l'heure, c'est donc chaque mutuelle qui applique les recommandations de la Fédération en ne remboursant que les médicaments jugés utiles. Le rôle des complémentaires santé n'est pas de pallier les déremboursements de la Sécurité sociale mais de prendre en charge le remboursement des remèdes réputés utiles. C'est la vignette orange (remboursement à 15 %) qui pose surtout problème. Cette catégorie, nouvellement créée, en plus des vignettes bleues (35 %) ou blanches (65 %).

126 médicaments à l'efficacité jugée insuffisante sont quand même remboursés

La Mutualité française regrette que cette catégorie mélange les molécules à rendement faible et celles à rendement avéré insuffisant pour être remboursés. Aujourd'hui ce sont les autorités sanitaires qui fixent les taux de prise en charge des médicaments. La Commission de transparence constituée de 26 membres médecins et pharmaciens qui évalue les médicaments après leur mise sur le marché donne son avis à la Haute autorité de santé. En premier, c'est l'autorisation de mise sur le marché qui établit si les bénéfices d'une molécule sont supérieurs aux risques. La Commission de transparence établit le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs critères : la gravité de la maladie, les performance du produit, et l'existence éventuelle d'alternative thérapeutique. Après quoi la Commission de transparence cote le service médical rendu (SMR) comme important (recommandation de remboursement à 65 %). Le SMR peut aussi être coté comme étant modéré (35%) ou faible (15 %). Les recommandations de la Commission de transparence, favorables ou non vis-à-vis d'un médicament n'emportent cependant pas la décision. Ce rôle est dévolu au ministre de la Santé. Mais en règle générale, l'avis de la Com-

mission est avalisé sans toutefois atteindre un taux de confiance de 100 %. Selon le ministère de la Santé, 601 présentations de médicaments sont remboursées à 15 % dont 126 à SMR insuffisant. Parmi eux le Tanakan et le Myolastan. Selon la Mutualité française, ces molécules à rendement insuffisant ont représenté, en 2009, 300 millions d'euros de dépenses à la Sécurité sociale et aux mutuelles. En outre on est en droit de se demander si toutes ces autorités sanitaires sont vraiment compétentes : comment expliquer qu'après un passage devant tous ces experts le Médiator a été coté comme une molécule hautement performante, performance, d'ailleurs considérée comme étant supérieure aux risques encourus !

M.E.

N°18

La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition

Enfin une vitamine D naturelle végétale

OEMINE D2 :
la levure riche en vitamine D2

Il s'agit d'une innovation, basée sur la constatation ancienne que l'on peut favoriser la concentration de la vitamine D dans les organismes végétaux ou dans les levures lorsqu'elles sont soumises aux UVB. Cette source de vitamine D naturelle était restée en retrait, car la vitamine de synthèse avait pris le pas sur la naturelle, puisque bien moins onéreuse à produire. Mais comme depuis quelques années, de plus en plus de personnes rejettent le synthétique et préfèrent le naturel, cette source de vitamine peut représenter une alternative. La levure riche en vitamine D est donc très intéressante.

Chaque gélule contienne 5 µg de vitamine D2. Elle y est associée à de la levure de bière. Des études ont montré que cette vitamine de type végétal était aussi efficace que la forme D3 synthétique pour faire remonter le taux de 25 (OH)D dans le sérum.

Www.vitaminedvegetale.com

Est-ce un nouveau problème sanitaire majeur qui se dessine ?

Au vu de plus de 80 études scientifiques internationales, près de 90% de la population est en insuffisance de vitamine D. Le rôle de cette vitamine est bien plus important qu'on ne le pensait. Elle a en effet une action préventive contre :
les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies osseuses ou musculaires.....

Chez ***les personnes âgées***, il y a une chute de la production de la vitamine D qu'il faut absolument compenser par un apport de compléments alimentaires : la peau exposée aux rayons ultraviolets ne synthétise plus que 20 µg de vitamine D, alors que chez l'adulte l'exposition au soleil en apporte 250 à 500 µg. Il est clair que les personnes âgées ont donc 10 fois moins d'apport.

œmine D2

Aux adhérents de la mutuelle Dépêche
- 30 %
sur toute la Gamme

NOM:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Code postal:.....

VILLE:.....

Email: .....
À adresser à:
PHYTOBIOLAB - ZA la ménude 2
1 rue Ampère 31830 Plaisance du Touch
05 62 18 05 86 - www.oemine.fr

Conseil d'administration

Les résolutions

Le 30 novembre 2010
Le conseil d'administration
- Note les ressources et les dépenses détaillées du fonds social.
- Accorde une aide de 507 € au 1er cas proposé.
- Accorde une aide de 335 € au 2e cas proposé.
- Augmente le forfait annuel pour les enfants handicapés
- Adopte le compte rendu du conseil d'administration du 19 octobre 2010 à l'unanimité.
- Gestion au 31 octobre 2010 :
- Note que le montant des placements s'élève à 12 752,98 €.
- Note que le solde du budget annuel de trésorerie s'élève à 2 489,79 €.
- Prend note du tableau des cotisations des actifs au total cumulé de 926 778,62 €.
- Prend note du tableau des cotisations des non actifs au total cumulé de 1 135 006,27 €.
- Prend note que le total dû à cause des impayés s'élève à 153,46 €.
- Adopte le barème des cotisations pour 2011 avec 6 voix pour, une contre et 2 abstentions.
- Adopte le projet de prestations pour 2011 à l'unanimité.
- Note les bonnes statistiques de fréquentation du site internet et que Mutuelle Infos paraitra
- le 15 décembre.
- Adopte la prestation du cabinet LGF en 2011 par 6 voix pour et 3 abstentions.
- Adopte un changement d'assureur pour 2011 par 7 voix pour et deux abstentions.
- Note les activités déployées au mois d'octobre.
- Souhaite pouvoir mettre un terme aux absences de certains administrateurs au conseil d'administration.
- Note que Santévie mettra en service un nouveau logiciel d'ici à quelques jours.
- Note qu'Alain Mallet aurait souhaité des explications sur l'entrée de la mutuelle au capital de La Dépêche du Midi. Cette demande ne concerne pas la mutelle Complémentaire santé

Les cotisations des actifs

Depuis le mois de janvier, la mutuelle a décidé de réexaminer le calcul des cotisations des actifs : une commission nouvellement crée par le conseil d'administration va s'occuper spécialement de cette question. En outre, des contacts sont pris avec la direction de La Dépêche du Midi pour réviser la part de participation patronale à la cotisation des actifs.

Etat civil

Ils nous ont quittés

Filomena ZAVATTINI	le 26 octobre 2010
Simone DOUMERC	le 21 novembre 2010
Andrée BENTOURE	le 2 décembre 2010
Suzanne VIGUERIE	le 7 décembre 2010
Honorine FARAIL	le 19 décembre 2010
Eugène BERBERIA	le 21 décembre 2010
Henri FADEUILHE	le 23 décembre 2010
Guy JUSSAN	le 27 décembre 2010
Gilbert GASSIOLE	le 28 décembre 2010
Bernadette GARCIA	le 29 décembre 2010
Christophe PERL	le 7 janvier 2011
Simone PONS	le 8 janvier 2011
Francis CISSE	le 11 janvier 2011
Jean MARTY	le 21 janvier 2011
Raymonde REYNAL	le 22 janvier 2011
André ROUBY	le 26 février 2011
Marcelle MAUPAS	le 4 mars 2011

Ils sont arrivés

Timéo GUERRIER-PEINTRE	le 31 octobre 2010
Juliette CAHUE	le 6 décembre 2010
Alice PEYRE	le 17 janvier 2011

Le 14 décembre 2010
Le conseil d'administration :
- Note les ressources du fonds social.
- Reporte l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2010 au prochain conseil d'administration, après modifications.
- Commission finances (situation au 30 novembre 2010)
- Note que le montant des placements s'élève à 3 416 766,12 €
- Note que le solde du budget annuel de trésorerie s'élève à 1 731,41 €.
- Prend note que le total dû à cause des impayés s'élève à 1753,47€.
- Note la progression de la fréquentation du site internet et que sa présentation sera revue.
- Note que le livret de la mutuelle, mis à jour, est à la disposition des adhérents à l'accueil.
- Prend note que Mutuelle Infos paraitra avec quelques jours de retard.
- Note les activités de novembre
- Prend acte de l'embauche d'un CDD
- Prend acte de la démission d'Henri Rumeau.
- Note que le prochain conseil d'administration aura lieu le 18 janvier 2011.
- Apprend qu'il y a cinq centenaires parmi nos adhérents, et décide d'offrir un cadeau à chacun d'eux.

Le 18 janvier 2011
Le conseil d'administration :
- Note qu'il n'y a pas de cas pour le fonds social.
- Reporte l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2010 au prochain conseil d'administration, après modifications.
- Adopte le compte rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2010 après modifications.
- Note la progression de la fréquentation du site Internet en 2010.
- Prend note que le prochain Mutuelle Infos sera imprimé à Toulouse à l'imprimerie Messages.
- Note les activités de décembre 2010.
- Prend acte du délai de réflexion demandé par le candidat qui doit remplacer Henri Rumeau au conseil d'administration.
- Note qu'un stage de formation par le cabinet KPMG aura lieu le 4 mars au matin à la mutuelle.
- Note que les prochains conseils d'administration auront lieu les 21 février et 21 mars 2011.
- Note que le cabinet LGF sera présent au conseil d'administration de février.
- Décide de créer une nouvelle commission « Réflexion P/C », chargée d'étudier comment établir une cotisation plus équitable, qui se réunira le 21 février après le conseil d'administration.
- Note que le montant des prélèvements impayés au 31 décembre 2010 s'élève à 350,94 euros.
- Note qu'une somme de 2,5 millions d'euros a été placée chez Générali le 15 janvier.
- Prend connaissance des demandes des adhérents suite au questionnaire qui leur a été envoyé.

Prestations

Les nouveautés 2011

La prise en charge des dépassements d'honoraires est prise en compte, dans le cadre d'une hospitalisation, à hauteur de 150 % du tarif de la Sécurité sociale.
La chambre individuelle en obstétrique est désormais remboursée au même tarif qu'en chirurgie.
Le forfait des consultations des médecines alternatives passe de 40 € à 100 €.
Le forfait pour les médicaments non remboursables inclut désormais les médicaments à vignette orange et passe de 100 € à 150 €.
Le forfait des prothèses auditives passe de 150 € à 500 € par oreille.
Toutes ces améliorations sont prises en charge par la mutuelle depuis janvier 2011.

Les soins de la Mutualité française

Pour être soigné au moindre coût, les adhérents peuvent s'adresser aux établissements de la Mutualité française, notamment en Haute-Garonne où l'éventail des soins proposés est très large. Pour l'ensemble des prestations, les tarifs sont calculés au plus juste pour permettre des restes à charge limités et maîtrisés. Pour les tiers payants, les adhérents sont dispensés de faire l'avance des frais dans tous les centres de soins.

Consultations
Médecine générale, cardiologie, chirurgie dentaire (6 omnipraticiens), chirurgie orthopédique, dermatologie-vénérologie-allergologie, endocrinologie-diabétologie, gastro-entérologie, gynécologie-obstétrique, neurologie, ophtalmologie, orthophonie, orthoptie, pédiatrie, psychiatrie.

Imagerie médicale
Radiologie, échographie, mammographie, ortho-pantomographie.

Autres soins
Antenne de prélèvements et de soins infirmiers.

Siège social - 3 rue de Metz
31068 Toulouse cedex 7

Votre mutuelle vous répond

Q : Mon pharmacien me dit qu'il a des soucis avec la mutuelle. Que se passe-t-il ?
R : Au 1er.janvier 2011, notre centre de traitement a changé son système informatique et cela a créé un problème avec certains réseaux pharmaceutiques. Tout cela est rentré dans l'ordre désormais, ils peuvent contacter la cellule des Professionnels de Santé de Montauban dont les coordonnées sont à l'intérieur de votre carte d'adhérent.

Q. : Je viens de retrouver des remboursements de soins qui datent de janvier 2009. Puis-je me les faire rembourser ?
R. : Non. Tout comme une ordonnance n'est valable que 6 mois, les mutuelles ne remboursent plus les soins qui ont plus de 2 ans. Afin que cette déchéance de 2 ans sur les prestations ne vous pénalise pas, veillez à nous faire parvenir les originaux de vos décomptes de la S.S. dès l'instant où vous constatez une quelconque anomalie dans le remboursement de vos prestations par notre mutuelle.

MUTUELLE INFOS
N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tiré à 2 000 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle du groupe
La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet
31095 Toulouse cedex 9.
Directeur de la publication : Paul Dargein
Rédaction : Michel Escard
Impression : Graphic Pyrénées

Optique
Balma
36 avenue de Toulouse 05 61 24 62 59
Colomiers
12 rue Gilet 05 61 15 16 50
L'Union
47 avenue de Toulouse 05 61 74 41 34
Muret
16 Place Mercadieu 05 61 51 29 30
Noé
Hyper Casino - RD 617 05 61 90 51 09
Ramonville Saint-Agne
9 avenue Tolosane 05 61 75 02 96

Audition
L'Union
47 avenue de Toulouse 05 34 27 25 06
Ramonville Saint-Agne
9 avenue Tolosane 05 61 73 20 51

Dentaire
Colomiers
12 rue Gilet 05 61 15 16 50
L'Union
47 avenue de Toulouse 05 61 74 40 13
Muret
16 Place Mercadieu 05 61 51 23 23
Ramonville Saint-Agne
9 avenue Tolosane 05 61 75 03 00

Médical
Toulouse
3 rue du doyen Lefebvre 05 61 76 62 17

Soins infirmiers à domicile
Toulouse
3 rue du doyen Lefebvre 05 61 76 62 17
Saint-Gaudens
Square Saint-Jean 05 61 89 68 13
Saint Orens de Gameville
11 rue de Gameville 05 62 24 35 01
Toulouse
82-84 gde rue saint Michel 05 61 32 11 10
5 rue de Metz 05 62 15 02 70
52 allées Jean-Jaurès 05 61 99 01 10
3 rue du doyen Lefebvre 05 61 76 62 13
Tournefeuille
47 bd Vincent-Auriol 05 61 06 66 32
Toulouse
3 rue de Metz 05 62 15 02 75
Tournefeuille
47 bd Vincent-Auriol 05 61 06 66 32
Saint-Gaudens
17 bd Jean-Bepmale 05 61 89 60 55
Toulouse
3 rue de Metz** 05 62 15 02 80
52 allées Jean-Jaurès * 05 61 62 54 10
3 rue du doyen Lefebvre 05 61 76 62 00
* Consultation en orthodontie
** Consultation en implantologie et orthodontie

Radiologie
Toulouse
3 rue du doyen Lefebvre 05 61 76 62 20

Bienvenue à la mutuelle, Marie Dominique !

Marie Dominique Vendrame est la nouvelle assistante de notre mutuelle : elle a été embauchée par le conseil d'administration du mois de février ; à terme, elle sera en mesure de remplacer l'une ou l'autre des deux assistantes actuelles. Originaire de la Gironde, Marie Dominique travaillait précédemment à la mairie de Plaisance du Touch où elle a exercé plusieurs fonctions, notamment celle de l'accueil. Elle possède une solide formation dans

Marie Dominique Vendrame

le domaine des services administratifs et comptables. Marie Dominique est particulièrement heureuse d'avoir intégré le secrétariat de notre mutuelle et l'état d'esprit convivial, (l'ambiance habituelle de l'endroit), la satisfait pleinement.

Obésité
Après des années de hausse, l'obésité baisse chez les 5-6 ans, selon une étude de la Drees. De plus, l'obésité ne tient pas qu'à l'alimentation : outre la sédentarisation, de nombreux autres facteurs interviennent dans l'apparition des surpoids.
Accidents domestiques
Le collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante milite pour que ce combat devienne « grande cause nationale » en 2011.

Douleur
Le renouveau de l'acupuncture : en apprenant quelques points simples, les médecins pourraient soulager de nombreuses souffrances.

MUTUELLE infos

Janvier - Février - Mars 2011

N° 16

Réalisations sociales

Editorial

Le prolongement des prestations de la complémentaire santé

Les thermes de Luchon sont accessibles en moins de cinq minutes à pied depuis l'appartement que la mutuelle met à disposition de ses adhérents curistes.

La mutuelle dédiée Réalisations sociale, ouverte à tous les adhérents cotisant à la Complémentaire santé, offre un complément de prestations non négligeable à tous ces mutualistes. La résidence Maurice-Sarraut propose à soixante-dix familles du groupe des logements spacieux pour des loyers attractifs. Le fonds de solidarité étudie chaque mois les dossiers de personnes dans le besoin, présentés par l'assistante sociale de La Dépêche du Midi. Les locations de vacances donnent l'occasion aux mutualistes de partir aux sports d'hiver, en congés au bord de la mer, en été, voire même en cures médicales, à des prix ajustés. Nous abordons aujourd'hui un autre temps, ouvrons la page de l'avenir. Plusieurs projets sont à l'étude : aide aux ménages pour la garde de leurs enfants ; soutien aux anciens atteints de maladies invalidantes nécessitant des soins attentionnés à chaque instant. Et aussi des réalisations immobilières à caractère social. Un perpétuel souci de rigueur et de gestion sage nous anime, sans jamais nous faire oublier que la solidarité, dans la mesure du possible, doit rester le moteur de notre action.

Paul Dargein

Sommaire

L'entrée dans le capital de La Dépêche du Midi : quelle motivation ? 1
Editorial 1
Vacances : quatre nouveaux lieux de séjour 2
Escapades : 28 destinations 2
Internet : un site bien fréquenté 3
Les résolutions du conseil d'administration 3
Résidence Maurice-Sarraut : fin de chantier, balcons décorés 4
Finances : pour de meilleurs placements 4
Votre mutuelle vous répond 4
Erratum 4

L'entrée dans le capital de La Dépêche du Midi : quelle motivation ?

Comme vous le savez, notre mutuelle Complémentaire Santé est une mutuelle d'entreprise attachée au service des salariés, de leurs familles et des anciens salariés du groupe de La Dépêche du Midi. En 2002, l'application du nouveau code de la Mutualité a eu pour conséquence la séparation des activités en deux entités juridiques totalement indépendantes :
- d'une part, les activités d'assurance santé (mutuelle Complémentaire Santé),
- d'autre part, les activités d'actions et réalisations sociales (mutuelle Réalisations Sociales).

Aujourd'hui, la mutuelle Réalisations Sociales entre dans le capital du groupe La Dépêche du Midi. Pour comprendre le pourquoi de cette décision, il est indispensable de rappeler l'historique du terrain du Grand Selve. Le 5 avril 1943, ce terrain est acheté par Maurice Sarraut et cédé à l'Association des Employés de La Dépêche et Société de Secours Mutuel. En 1945, il est divisé en parcelles dites « jardins ouvriers » et mis à la disposition des salariés du journal. Plus tard, en 1985, une première expropriation permet le passage de la rocade extérieure et, en 1996, lors de la création de la ZAC de Borderouge, une seconde expropriation ampute à nouveau ce terrain. La gestion du Grand Selve, assurée par la mutuelle dédiée dite Réalisations Sociales, nécessitait un entretien lourd (coûts de clôture, de tonte, d'enlèvement de déchets, intrusion de personnes étrangères, etc.). En 2005, le conseil d'administration décide la mise en vente de ce terrain, souhaitant acquérir un emplacement plus proche de l'entreprise afin de construire une crèche et un lieu de rencontre pour les non-actifs. Lors des premières démarches effectuées en prévision de la vente, il ressort que ce terrain est soumis à l'amendement Dupont et n'est constructible qu'à 50%. Deux années de tractations entre les représentants de la mutuelle et les services de l'urbanisme seront nécessaires pour obtenir, grâce à la suppression du Plan d'Occupation des Sols remplacé par le PLU, la totalité de la surface classée constructible. Après le lancement d'un appel d'offres, plusieurs promoteurs répondent au cahier des charges et le mieux disant, Mas Promotion, propose la somme de 7,5 millions d'euros. Dans un même temps, l'acquisition du terrain et des bâtiments du Pastel se réalise pour un montant de 1,3 million d'euros. Hélas, la crise de 2008 modifie tous les projets et la vente ne peut être concrétisée. De ce fait, le projet de crèche est abandonné et de nouvelles études sont lancées. Après bien des recherches, contact est pris avec la mairie de Toulouse qui se porte acquéreur au prix de 5,7 millions d'euros, acte signé en décembre 2009. Pendant cette même période, la crise affecte non seulement les salariés du groupe La Dépêche du Midi, mais aussi l'entreprise. Face à cette période délicate, compte tenu des liens historiques existant entre l'entreprise et la mutuelle, le conseil d'administration décide d'une prise de participation au capital du groupe pour un montant de 2 millions d'euros. Un pacte d'actionnaires est signé entre la Société Occitane de Communication et la mutuelle Réalisations Sociales prévoyant des garanties nécessaires à ce placement. D'autres actions sont menées pour l'acquisition de nouveaux pavillons de vacances (Valras-Plage, Bidart, Le Barcarès, Luchon), l'aménagement du Pastel en appartements et l'implantation de logements sur les petits terrains restants au Grand Selve. D'autres projets sont à l'étude, diversifiant notre action sociale. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors des prochaines assemblées générales, par les « Mutuelle infos » à venir, et lors de vos visites de notre site internet.

Vacances

Quatre nouveaux lieux de séjour

Mer ou montagne ? Océan ou Méditerranée ? Où aller en vacances ? L'éventail des sites mis à votre disposition s'élargit. La mutuelle vient, en effet, d'acquérir quatre habitations qu'elle met à la location.
Pour deux d'entre elles, ce sont de nouvelles destinations :

- Valras-Plage (Hérault), à 15 kilomètres de Béziers, avec une maison de type 3 dans une résidence privée avec piscine et parking réservé, à 200 mètres de la plage.

- Bidart (Pyrénées-Atlantiques), limitrophe avec Biarritz, avec une villa de type 3, dans une résidence privée avec parking réservé, à 250 mètres de la plage, en accès direct par un chemin piétonnier.

Les deux autres sont des échanges :

- Au Barcarès (Pyrénées-Orientales), après la vente de l'ancienne villa, une nouvelle a été achetée ; plus grande, sur 200m2 de terrain, elle est située sur l'Ile aux pêcheurs, dans une résidence de vacances avec commerces, animations, mini-club et piscine, à 1km de la plage.

- A Luchon (Haute-Garonne), l'ancien appartement ayant été vendu, un autre a été acquis ; plus grand (de type 3) avec petit cellier et parking en sous-sol, il se trouve en plein centre ville, à proximité des thermes et du départ des œufs pour le ski.

Avec, toujours, Biscarosse (Landes), la mutuelle propose donc actuellement cinq sites de vacances qui lui sont propres.
Par ailleurs, des locations en linéaire à Propriano, en Corse, sont proposées de début mai à fin septembre.

Inscriptions pour les locations à la mutuelle, auprès de Michelle Chevallier, tél. 05 62 11 35 77.

À **Valras-Plage**, *une villa dans une résidence fermée, avec piscine. Vue sur la mer.*

À **Bidart**, *une petite villa avec un jardinet, dans une résidence dans un environnement boisé.*

À **Luchon**, *un appartement au cœur de la station thermale, en rez-de-jardin d'un immeuble sécurisé.*

Au **Barcarès**, *une villa dans un village de vacances, avec piscine, spa, base nautique, etc..*

Escapades

28 destinations en France et ailleurs

Comme elle le fait depuis deux ans, la mutuelle a racheté, pour 2011, des nuitées qu'elle met à votre disposition. Cette formule « Escapades » vous propose vingt-huit destinations en camping 3 et 4 étoiles, hors juillet et août..
En France, le choix est grand : côte Atlantique de la Normandie au pays Basque, Méditerranée, Provence, Ardèche, Pyrénées, Corse, etc..
De plus, deux de ces « Escapades » vous mèneront l'une en Espagne, sur la Costa Brava, l'autre en Italie, à Savone, sur le golfe de Gênes.

Inscriptions pour les locations à la mutuelle, auprès de Michelle Chevallier, tél. 05 62 11 35 77.

Conseil d'administration

Les résolutions

Le 28 octobre 2010

Le conseil d'administration

- après correction au point 4, adopte à l'unanimité le PV du CA du 29 septembre.
- approuve à l'unanimité les trois secours (1460€, 1487€ et 260€) accordés en urgence entre les deux CA sur le fonds de solidarité.
- vote la participation de la mutuelle au capital du groupe « La Dépêche du Midi » pour un montant de 2 millions d'euros par 6 voix pour, une abstention et quatre refus de vote (Anne Déro, Robert Bacarisse, Gérard Cayrac et Martine Carcelen).
- enregistre la création de la commission concernant la participation de la mutuelle au capital du groupe « La Dépêche du Midi » et à laquelle se sont inscrits Jean Degoul et Robert Bacarisse.
- se prononce pour une répartition plus performante des placements de la mutuelle.
- se prononce pour le changement des contrats d'assurances en cours pour ceux présentés par le trésorier et proposés par la Société toulousaine d'assurances.
- prend note des projets présentés par le président pour le site du Pastel et les deux terrains restants du Grand Selve et décide de poursuivre l'étude de ces projets.
- prend note des travaux qui doivent être engagés dans la résidence Maurice-Sarraut.

Réalisations sociales : qui fait quoi ?

Le conseil d'administration

Le bureau : Paul Dargein, président ; Claude Saint-Espès, vice-président ; Jean Degoul, trésorie ; Anne Déro, secrétaire.

Les administrateurs : Marie-Françoise Borie, Aïcha Boumaza, Martine Carcelen, Elisabeth Pasquié, Marie-José Théron, Robert Bacarisse, Gérard Cayrac, Philippe Seguin.

Salarié : Hervé Petiteville.

Le 22 décembre 2010

Le conseil d'administration

- accorde un secours de 498,15€.
- note les activités de novembre 2010.
- approuve l'acquisition des sites vacances de Barcarès et Bidart.
- autorise l'acquisition de deux nouveaux sites de vacances, près du Grau d'Agde et à Luchon.
- prend note de la présentation du cabinet de gestion de patrimoine LGF.
- prend note de l'avancement des travaux et du recalul des charges locatives de la cité Maurice-Sarraut.
- prend connaissance du compte rendu de l'activité de la commission Participation au capital du groupe "La Dépêche du Midi".

Le 17 janvier 2011

Le conseil d'administration

- accorde un secours de 839€.
- note les activités de novembre 2010.
- prend connaissance des rapports d'activité des commissions Vacances, Sarraut et Communication.
- vote pour la mise en place d'un conseiller technique et désigne Serge Lombez pour cette mission (à l'unanimité).
- vote pour la nouvelle répartition des capitaux disponibles de la mutuelle proposée par le cabinet LGF (7 pour ; 2 abstentions ; un contre).
- prend note de l'avancement des travaux et du recalul des charges locatives de la cité Maurice-Sarraut.
- prend connaissance du compte rendu de l'activité de la commission Participation au capital **du groupe "La Dépêche du Midi".**

Internet

Un site bien fréquenté

En 2010, la fréquentation du site internet de la mutuelle (www.mutuelle-depeche.fr) a connu une nette progression par rapport à l'année précédente. Le nombre des visiteurs est passé de 1262, en 2009, à 2276, en 2010. Quant au nombre de visites, il a plus que doublé : 4157 en 2010 pour 2061 en 2009. Après le creux, compréhensible, des mois d'été, les chiffres ont grimpé jusqu'à 256, en novembre, pour les visiteurs, et 600, en décembre, pour les visites.

2009	**1 262**	**2 061**
2010	Visiteurs différents	Visites
Janvier	156	321
Février	161	318
Mars	158	297
Avril	149	206
Mai	171	240
Juin	184	255
Juillet	184	266
Août	168	227
Septembre	205	397
Octobre	230	453
Novembre	256	577
Décembre	254	600
	2 276	**4 157**

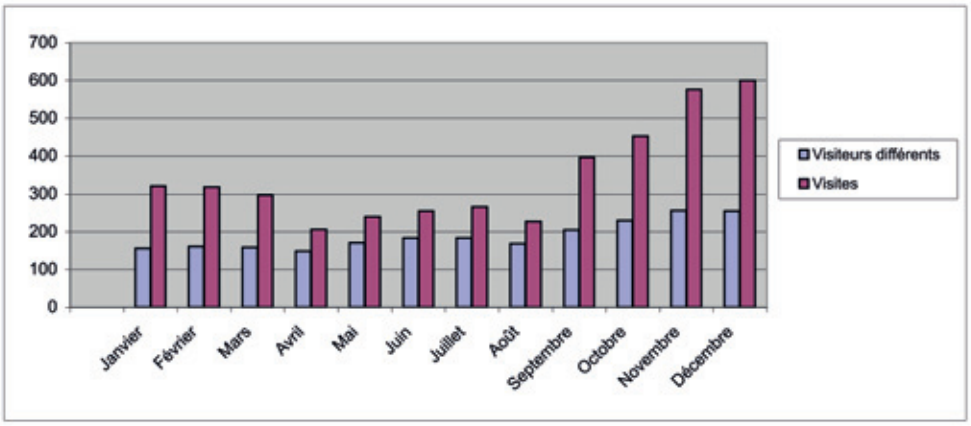

Résidence Maurice-Sarraut

Les travaux sont terminés

Chaudières

A la suite de nombreuses pannes survenues depuis le printemps 2010, alors que le chauffage, dans la plupart des cas, était arrêté, tous les appartements de la résidence ont été équipés de chaudières neuves. Les travaux se sont terminés juste avant les fêtes de fin d'année.

Compteurs d'eau

Pour une juste répartition des factures d'eau, un défalqueur a été posé dans chaque appartement, les résidents ne payant ainsi que leur consommation réelle.

Parking

Le parking de la résidence a été entièrement goudronné et le marquage des emplacements de stationnement règlementairement effectué, ce qui a permis de matérialiser 70 emplacements. Si les travaux ont occasionné quelques désagréments aux locataires, la plupart se déclarent satisfaits du résultat.

Le parking a été entièrement goudronné et les emplacements règlementairement délimités.

Balcons décorés

A l'initiative de quelques locataires et du concierge, un concours de décorations sur les balcons a eu lieu, à l'occasion de Noël.
Le jury, extérieur à la résidence, a eu bien du mal à départager les participants, tant ceux-ci ont fait preuve d'inventivité et d'originalité.
Le gagnant a été Hervé Petiteville, le concierge.

Finances

Pour de meilleurs placements

Depuis deux ans, les rapports de nos placements financiers sont insignifiants. Le conseil d'administration a décidé de faire appel à un cabinet de courtage indépendant. Il s'agit de LGF, courtier en patrimoine, qui a la responsabilité de proposer un panel de placements échelonnés sur des durées « court terme et moyen terme » en fonction de la situation financière de la mutuelle, des prévisions sur son avenir à trois ans et, surtout, du rendement de ces placements. Il a été convenu que toute opération ne pourrait être effectuée sans l'aval au préalable du conseil d'administration. Le coût pour la mutuelle est neutre, la commission du cabinet est traitée entre la banque et le cabinet.

Votre mutuelle vous répond

N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle, à l'adresse internet suivante :
courrier.adherents@orange.fr
Il vous sera répondu dans « Mutuelle infos ». La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.

Les retraités peuvent-ils louer un appartement à la résidence Maurice-Sarraut ?
Oui, puisqu'ils sont adhérents de la mutuelle.

Les sites de vacances de la mutuelle sont-ils ouverts toute l'année ?
Oui, toute l'année, aussi bien pour les actifs que pour les non-actifs.

Les habitations que l'on peut louer pour les vacances sont-elles équipées ?
Oui, vous n'avez à apporter que votre linge de maison (draps, nnappes, serviettes, torchons…).

Erratum : un zéro de trop

Une erreur s'est glissée dans l'article « Patrimoine », publié dans le numéro 15 de « Mutuelle infos » (octobre novembre décembre 2010). En effet, dans le paragraphe intitulé « Le Pastel », il fallait lire : « Après l'abandon du projet crèche motivé par la crise économique (perte de **1 850 000** € sur la vente du grand terrain du Grand Selve) … Et non 18 500 000 €. Avec nos excuses.

MUTUELLE INFOS
N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tirée à 2000 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Directeur de publication : Paul Dargein
Rédaction : Elisabeth Pasquié

LGF Patrimoine
cabinet indépendant
de conseil et de gestion
de patrimoine

LGF
PATRIMOINE

NIMES-PARIS

info@lgfpatrimoine.fr
Tel : 09 51 98 53 62
Fax : 04 66 23 02 78